

## ETAT PREVISIONNEL DE RECETTES ET DE DEPENSES 2026

DELIBERATION CA 2025 M12 68

Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

### Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nadège LANGLAIS, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Thierry SAVIDAN.

### Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GUIGNARD donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Brigitte DEMEURANT COSTARD donne pouvoir à M. JC DAUPHIN

Mme Véronique CADUDAL donne pouvoir à Mme Valérie RUMIANO

M. Stéphane FAVRAIS donne pouvoir à Mme Martine HUBERT

M. Loïc LENOUVEL donne pouvoir à M. Guillaume HAMON

### Membre excusé sans pouvoir :

M. Paul LE BIHAN

### Membres absents sans pouvoir :

Mme Sandra LE NOUVEL

Mme Nicole LECLERC

M. Daniel BARON

M. Bruno BEUZIT

M. JJ LE GUERN

### Membres consultatifs présents :

Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN - Représentante de M. Le Préfet

### Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

### Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier

M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires

Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines

M. François BRACQ, Direction des finances

Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine

Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

Les grandes orientations qui déterminent l'EPRD 2026 ont été présentées au Conseil d'Administration du 21 octobre 2025 dans le rapport relatif à la politique des loyers et au cours de ce même Conseil d'Administration lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

## PROPOS LIMINAIRES

Le budget pour l'exercice 2026 est bâti en application du Plan Comptable Général (PCG). Celui-ci apporte, pour les Offices Publics de l'Habitat, un changement d'utilisation de certains comptes, conformément à l'arrêté du 5 août 2025 modifiant l'arrêté du 21 janvier 2009 fixant le budget soumis aux règles de la comptabilité de

commerce. L'arrêté est pris en application des dispositions des articles L. 421-21 et L. 423-25 du code de la construction et de l'habitation.

Le présent arrêté s'applique à compter du jour de sa publication pour les documents budgétaires produits en vue de l'exercice comptable ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et les exercices ultérieurs.

Pour autant, la matrice budgétaire officielle impose de fait une présentation de l'estimation 2025 sur la classification comptable normalement applicable seulement à partir de 2026. La comparaison s'en trouve théoriquement facilitée.

La conséquence principale du nouvel arrêté est la quasi-disparition des éléments dits exceptionnels du compte de résultat. Ceux-ci étant essentiellement reclassés dans les autres produits et charges de gestion courante.

Les masses budgétaires de l'EPRD 2026 se répartissent en :

- 120 277 353 € de total de produits dont 107 736 133 € de non récupérables ;
- 116 389 137 € de total de charges dont 103 442 537 € de non récupérables ;
- Soit un résultat comptable excédentaire de 3 888 217 € ;
- Un montant prévisionnel d'investissements immobilisés de 104 207 200 €.

## LE COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

**Note importante** : les comparaisons BP 2026 et estimation 2025 de cette note seront faites selon le plan de comptes applicable en 2026. Un reclassement de comptes a donc été fait également pour 2025, afin d'assurer cette comparaison entre les deux exercices et de rester en cohérence avec la matrice budgétaire officielle.

### LES PRODUITS

Ils sont composés par les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits des refacturations de charges locatives.

#### **1) Les produits d'exploitation :**

Ils se composent principalement des **produits d'activité** : loyers des logements familiaux, des parkings et aires de stationnement, des structures collectives, des gendarmeries, des bureaux et commerces. Ils représentent l'essentiel de nos ressources.

Ces loyers et redevances sont estimés, déduction faite de la Réduction de Loyers de Solidarité, à 91 301 633 € contre 90 248 376 € en estimation pour 2025.

La Réduction de Loyers de Solidarité (RLS) imposée à l'Office a été atténuée dans son montant depuis juin 2025. Cette baisse de prélèvement est a priori reconduite pour 2026 et le budget de cet exercice en tient compte.

Il faut également noter qu'un changement comptable touche la RLS, qui devient « nette » du lissage de la cotisation CGLLS.

Ainsi, selon les dernières orientations du PLF 2026, la RLS « brute » est estimée pour 2025 à 4 M€ et à 3,4 M€ pour le budget 2026.

En 2026, le lissage estimé de la cotisation CGLLS amènera à une RLS « nette » de 2 M€ (mais la cotisation CGLLS – cf. *infra dans les charges* – n'ayant plus de lissage augmentera à due proportion).

A ces loyers et redevances s'ajoutent près 1 825 k€ de produits d'activités annexes, composés essentiellement des refacturations de TFPB aux établissements foyers.

L'évolution de ces produits d'activité entre 2025 et 2026 s'établit à environ + 2 896 k€ (+3,21%). Cette hausse provient de l'augmentation annuelle des loyers, des produits des nouvelles mises en location et d'un objectif réaffirmé de réduction de la vacance locative pour 2026.

Les **coûts internes de production** : ils sont estimés à 1 000 k€. Il s'agit des frais de personnel concourants à la production de logements ou foyers (neufs ou réhabilitations) et devant être immobilisés. L'augmentation de ce poste suit la hausse des investissements locatifs.

Les **subventions d'exploitation** : elles sont prévues pour 144 k€ contre 93 k€ estimés en 2025. Il s'agit, concernant le budget 2026, de l'étalement sur 40 ans des subventions pour l'opération de Saint-Brieuc Waron en contrepartie d'une minoration des loyers et d'un subventionnement dans le cadre du FSI (100 k€). A noter que du fait des changements de comptes, la quote-part des subventions d'investissements reprise au résultat est désormais enregistrée sous ce chapitre de subventions d'exploitation (comptabilisation en produits exceptionnels auparavant). Pour autant, l'analyse par les soldes intermédiaires de gestion place ces produits dans la marge locative, quel que soit le compte utilisé.

Les **autres produits de gestion courante** s'établissent à 5 136 k€ pour 2026 (5 766 k€ estimés pour 2025). Ils incluent les ventes de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) mais également les produits des dégrèvements de taxes foncières (2,7 M€ pour 2026) et les produits des ventes HLM. Ces deux derniers types de produits étaient auparavant enregistrés en produits exceptionnels.

D'une manière générale, ce chapitre reçoit la quasi-totalité des produits comptabilisés antérieurement en section dite « exceptionnelle ». De ce fait, la matrice budgétaire officielle permet seulement d'observer une variation globale entre 2025 et 2026, mais est absolument insuffisante pour une quelconque explication... Les soldes intermédiaires de gestion apportent plus d'éléments comparatifs sur ce chapitre, qui englobe des produits très variés.

Les **reprises sur amortissements, dépréciations et provisions** : elles sont estimées à 1 189 k€ contre 1 033 k€ estimés pour 2025. Elles se composent de la reprise de la PGE à hauteur des travaux réalisés ainsi que de la reprise pour créances douteuses devenues irrécouvrables.

## 2) **Les produits financiers :**

Il s'agit des produits des placements sur livrets A et comptes à terme, estimés en 2026 à 1 240 k€, ainsi qu'à la rémunération des comptes courants détenus à la Caisse d'Epargne estimée pour 25 k€.

La politique générale de placement de notre trésorerie est faite dans le strict respect des articles L.421-21 et L.421-22 du C.C.H réglementant le placement des fonds des O.P.H.

La répartition de la trésorerie prévisionnelle est la suivante :

- 20 M€ d'encours moyen sur les Livret A de la Caisse d'Epargne de Bretagne et de la Banque Postale au taux de 1,7 %.
- Compte à terme (BPGO) de 2 M€ à 2,47 % (échéance 09/2026)
- Compte à terme (ARKEA) de 5 M€ à 2,64 % variable Euribor 3 mois (échéance 08/2029)
- Compte à terme (SG) de 1 M€ à 2,80 % (échéance 07/2032)
- Compte à terme (SG) de 1 M€ à 3,12 % (échéance 07/2035)
- Compte à terme (CEBPL) de 2 M€ à 2,3 % (échéance 06/2026)
- Compte à terme (CEBPL) de 4 M€ à 3,48 % (échéance 07/2026)
- Compte à terme (CEBPL) de 1 M€ à 2,47 % (échéance 06/2027)
- Compte à terme (CEBPL) de 1 M€ à 2,47 % (échéance 06/2027)
- Compte à terme (CEBPL) de 2 M€ à 3,42 % (échéance 07/2027)
- Compte à terme (CEBPL) de 2 M€ à 3,42 % (échéance 07/2027)
- Compte à terme (CEBPL) de 2 M€ à 2,71 % (échéance 09/2027)
- Compte à terme (CEBPL) de 1,5 M€ à 2,95 % (échéance 03/2028)
- Compte à terme (CEBPL) de 1,5 M€ à 2,95 % (échéance 03/2028)
- Compte à terme (CEBPL) de 2 M€ à 2,96 % (échéance 09/2028)
- Compte à terme (CEBPL) de 2,5 M€ à 3,61 % (échéance 07/2029)
- Compte à terme (CEBPL) de 2,5 M€ à 3,61 % (échéance 07/2029)

## 3) **Les produits exceptionnels :**

Du fait des changements dans l'utilisation des comptes, il n'y a plus d'éléments exceptionnels en 2025 et 2026 sur la matrice budgétaire de l'EPRD.

#### 4) La refacturation des charges locatives :

Les produits de la récupération des charges locatives représentent 12 331 220 €. Ajoutés aux refacturations prévisionnelles de réparations locatives (210 k€ au BP 2026), cela représente presque 12% de la quittance globale 2026 « loyers + charges ».

Dans la matrice budgétaire, ces produits sont dans la même section que les charges récupérables auprès des locataires pour mettre en évidence « l'insuffisance de récupération de charges locatives » due notamment à la vacance.

### LES CHARGES

Elles sont estimées pour 2026 à 116 329 137 €, contre 113 401 200 € en estimation pour 2025.

Dans ce total de charges sont compris 12 946 600 € de charges théoriquement récupérables auprès des locataires ou des structures collectives en 2026 (12 325 923 € estimés pour 2025). Cependant, la vacance de nos logements et autres structures nous prive d'une part de récupération de ces charges, de l'ordre de 615 k€ pour 2026.

Concernant uniquement les **charges non récupérables**, elles sont prévues globalement en 2026 à hauteur de 103 442 537 €, contre 101 075 277 € pour 2025 (+2,34 %).

Cette estimation appelle l'examen de différents postes :

#### - **Les charges de personnel (hors taxes sur rémunération)**

Les dépenses de personnel non récupérables sont inscrites à hauteur de 15 191 k€, soit une augmentation de 1,565 M€ par rapport à l'estimation de ces mêmes charges pour 2025. Elles intègrent :

- La cotisation à France Travail (pour près de 380 k€) qui devient obligatoire à compter de 2026. TAH ne sera donc plus en auto-assurance chômage ;
- Les coûts prévisionnels liés à des reports d'embauches initialement prévues en 2025 ;
- Les coûts prévisionnels liés à l'adaptation des moyens à nos objectifs ;
- Les départs de personnels ;
- Les changements d'échelons éventuels ;
- L'impact des accords collectifs d'entreprise : titres restaurant, mutuelle... ;
- Les provisions obligatoires (Congés payés, départs en retraite...);
- Une augmentation globale limitée à la variation de l'IRL. Ce dernier point fait suite au nouvel accord de rémunération : les salaires ne sont plus soumis à une évolution automatique chiffrée par l'application d'une grille réglementaire.

Contrairement aux Soldes Intermédiaires de Gestion, les charges d'intérim (250 k€ au BP 2026) ne sont pas comprises dans cette section, mais sont comptées avec les « autres charges d'exploitation ».

#### - **L'entretien et la maintenance du patrimoine (entretien courant, gros entretien) des logements familiaux et des logements - foyers.**

##### **Pour les logements familiaux :**

- Entretien courant en agences et CRC : 1 665 k€ ;
- Entretien courant « coordination technique » et « UDSI » : 100 k€ ;
- Gros entretien en agences : 5 809 k€ ;
- Gros entretien CRC : 620 k€
- Gros entretien géré par la Direction du patrimoine : 1 670 k€ ;
- Gros entretien « coordination technique » : 450 k€ (dont « amiante » 352 k€) ;
- Gros entretien « UDSI » : 40 k€ ;
- Gros entretien / autres services : 661 k€.

### **Pour les Etablissements et gendarmerie :**

- Gros entretien : 1 850 k€

Il est rappelé que la maintenance du patrimoine est un poste très important du budget, **l'enveloppe globale du budget 2026 s'élève à 15,4 M€ de charges** (ce qui n'inclut pas les dépenses faites en réhabilitations et renouvellement de composants) : 1 866 k€ en entretien courant, 11 100 k€ en gros entretien, mais également 1 926 k€ de services associés tels que ménages, enlèvements des encombrants, hygiène et sécurité, entretien des espaces verts, etc. et 544 k€ d'achats, essentiellement pour les interventions de régie. A noter que, du fait de la matrice budgétaire, ces services de sous-traitance et les achats de la régie sont dans la section « autres charges d'exploitation ».

Ceci traduit un effort important et une politique patrimoniale volontairement maintenue par TAH pour l'entretien de notre patrimoine, pour nos locataires et les gestionnaires des structures collectives, et ce, dans d'un contexte économique pas toujours favorable aux OPH.

#### **- Les taxes foncières**

Ce poste est prévu en 2025 à hauteur de 8 690 €, à comparer à 2025 avec 8 570 €.

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) hors établissements.

Elle est prévue à hauteur de 7 195 k€. Cette TFPB 2026 tient compte des abattements au regard d'actions spécifiques menées au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des établissements.

Le montant de la taxe foncière sur les structures collectives est estimé à 1 495 k€. Elle est refacturée sur la plupart des établissements.

Les prévisions d'évolution de la taxe foncière intègrent un taux moyen de +1,3%.

#### **- Les autres charges d'exploitation**

Les charges de cette section sont de natures très variées :

##### **Les achats en approvisionnements et fournitures**

Ils sont prévus en 2026 à 1 119 015 € pour une estimation 2025 à 1 021 734 €. Ces achats comprennent les fournitures et matériaux de la régie (490 k€ pour 2026).

### **Les autres services extérieurs de consommations**

Ces charges sont inscrites au budget 2026 à hauteur de 18 179 k€, contre 15 241 k€ pour 2025. Cette forte variation est due en particulier au nouveau classement de comptes qui inclue ici des charges qui étaient inscrites dans la partie « exceptionnelle » du compte de résultat.

Sans exhaustivité, cette section est en particulier constituée par les postes suivants :

- Les services de sous-traitance : 1 926 k€ (hygiène, sécurité, nettoyage, espaces verts, etc.)
- Maintenance hors patrimoine locatif et autres travaux d'entretien : 497 k€ ;
- Assurances : 1 078 k€ ;
- Intérim : 250 k€
- Diagnostics multicritères, DPE, amiante... : 1 013 k€ ;
- Honoraires divers : 1 239 k€ (dont 139 k€ de formation et 205 k€ de frais d'actes contentieux) ;
- Assurances : 973 k€ ;
- Locations et charges locatives : 311 k€ ;
- Frais postaux et de télécommunication : 473 k€ ;
- Maintenance hors patrimoine locatif et autres travaux d'entretien : 499 k€ ;
- Electricité, eau, gaz et carburants : 315 k€ ;
- Taxes diverses (dont taxes assises sur les salaires et frais sur taxes foncières) : 1 721 k€
- Cotisations et participations (associations de locataires, FSL, FOPH, ARO, CGLLS...) : 2 437 k€ ;  
La cotisation CGLLS est ici pour un montant de 2 145 « hors lissage » puisque ce lissage ou modulation (- 1 252 k€) vient désormais en diminution de la RLS d'un point de vue comptable.
- Charges liées aux démolitions : 760 k€ ;
- Valeur comptable des éléments d'actifs cédés : 1 800 k€ (rappel : cette charge n'est pas une « dépense » puisqu'aucun flux financier n'est réalisé).
- Autres charges de gestion : 3 118 k€ (dont sinistres : 940 k€ ; perte sur créances locatives irrécouvrables : 620 k€ ; redevances informatiques : 469 k€ ; subventions accordées aux associations QPV : 295 k€)

#### **- Les charges financières**

Ce sont les intérêts de la dette.

La forte baisse des intérêts est directement liée à la baisse du taux du Livret A, puisque 79 % de notre en-cours est indexé sur ce taux.

#### **- Les charges exceptionnelles**

L'application du nouvel arrêté emporte une absence de charges exceptionnelles sur 2026.

Idem pour l'estimation de 2025 puisque la matrice budgétaire suppose une application du PCG mouture 2026 (ce qui ne sera en fait pas le cas pour l'établissement du bilan 2025).

#### **- Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions**

Rappel : ces charges n'ont pas d'impact ni sur la capacité d'autofinancement, ni sur l'autofinancement net HLM.

**La dotation aux amortissements des immobilisations locatives : 31 721 k€**

**La dotation aux amortissements des immobilisations non locatives : 889 k€**

**La dotation pour créances locataires** (en situation d'impayés de loyers) est de 700 k€ afin de compenser l'évolution des dettes admises en non-valeur, suite à des dossiers d'impayés de plus en plus lourds et à des situations de rétablissement personnel ou de succession vacante.

**La dotation pour autres provisions pour charges** est budgétée pour couvrir l'auto-assurance des indemnités chômage, son montant est estimé à 80 k€ pour l'année 2025.

**La dotation pour gros entretien (PGE)** : celle-ci doit s'appuyer sur un plan pluriannuel d'entretien, une somme forfaitaire de 600 k€ est prévue à cet effet afin de provisionner un montant en cohérence avec notre patrimoine.

**La dotation pour risque** est de 50 000 € afin de couvrir d'éventuels risques à la clôture du bilan 2026.

**La dotation pour dépréciation d'actif (hors créances locatives)** : 20 k€

**La dotation aux amortissements des intérêts compensateurs** à amortir est prévue pour 20 k€.

## RESULTAT

Le résultat comptable 2026 se solde par un **bénéfice prévisionnel de 3 888 216 €** contre 3 577 537 € prévus pour l'exercice 2025. (Rappel du résultat réel du bilan 2024 : 6 565 647 €).

Au-delà du résultat comptable, il convient d'analyser l'autofinancement généré par l'exercice comptable par le biais du tableau de financement prévisionnel.

## LE TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### LES RESSOURCES

Le financement des opérations est assuré par :

- Le produit de la vente de logements pour 1 200 000 €. A court terme, la vente est un axe de développement conséquent pour permettre la génération de fonds propres à destination de la production neuve et de la réhabilitation. Sur cet exercice, l'objectif est de vendre au moins 15 logements au prix moyen de 80 k€.
- Les emprunts contractés auprès de la Banque des Territoires, en ce qui concerne nos activités réglementées (PLUS, PLAI, PLS, PHB, PAM), auprès des établissements bancaires, d'Action Logement (1%) ou d'autres établissements pour un montant global de 49 732 392 €.
- Les subventions d'investissement obtenues des services de l'Etat (y compris ANRU) et des différents délégataires de l'aide à la pierre, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, des EPCI et des Collectivités Locales (dont terrain à l'euro symbolique), au regard de leur propre politique volontariste d'aide au logement social, mais aussi du CNSA, du FEDER et de la CARSAT pour un montant total de 10 888 114 €.
- Les dépôts de garantie versés par les locataires entrants pour 360 000 €.

### LES EMPLOIS

#### - Remboursement des dettes financières

Les remboursements d'emprunts sont prévus à hauteur de 23 012 846 €, dont 22 701 530 € d'emprunts locatifs. Les remboursements des dépôts de garantie sont estimés à 320 000 €.

#### - Investissements de structure et incorporels

Ces dépenses visent au remplacement et à l'acquisition de matériel, de mobilier, de logiciels et de matériel de transport pour un montant prévisionnel de 1 875 600 €.

Plus particulièrement sur 2026 :

- Logiciels (Licences, contrats de maintenance, schéma directeur, GED...) : 854 600 € ;
- Matériel informatique (PC portables, imprimantes, smartphones...) : 238 000 € ;
- Agencements/aménagements (Vidéosurveillance...) : 51 000 € ;
- Mobilier (principalement de remplacement) : 15 000 € ;
- Petit matériel/outillage (principalement de remplacement) : 17 000 € ;
- Matériel de transport : 700 000 € en vue du renouvellement d'une partie de la flotte automobile (20 véhicules) et de l'achat d'1 véhicule pour l'agence mobile.

#### - Investissements sur le patrimoine

La programmation prévisionnelle 2026 de TAH, présentée et approuvée lors de ce conseil d'administration du 21 octobre 2025, a été construite en tenant compte du contexte politique mais surtout économique actuel.

Les investissements sont de deux ordres et se répartissent en travaux de remplacement des composants des immobilisations existantes et en opérations d'investissement en neuf.

Les travaux de remplacements des composants en cours de réalisation ou à réaliser par la direction du patrimoine portent sur un montant global de 7,9 M€ se répartissant en 6,25 M€ vers les logements et 1,65 M€ vers les structures collectives et gendarmeries.

Ces dotations prévisionnelles, en forte augmentation et entièrement financées sur nos fonds libres, permettront d'assurer la réalisation nécessaire de travaux de ravalement avec amélioration et d'isolation thermique, d'étanchéité, de plomberie, de menuiserie, de chauffage (dont les chaudières), d'électricité, de pose d'interphones, d'étanchéité des couvertures, d'enrobés et d'assainissement, de sécurité des immeubles et de rénovation des ascenseurs...



Les dépenses et les recettes budgétées au titre des investissements locatifs, neufs ou améliorés, concernent à la fois les opérations en cours au 31 décembre 2025 et les opérations qui donneront lieu à un ordre de service au cours de l'année 2026, selon un pourcentage estimé d'avancement des travaux.

Les dépenses ont été projetées sur 2026 à hauteur de 8,2 M€ pour le foncier et de 86,2 M€ pour les travaux et honoraires qui se répartissent comme suit :

- 51 271 100 € vers les constructions neuves et VEFA ;
- 1 000 000 € vers les démolitions ;
- 8 820 000 € pour les structures collectives neuves et réhabilitations ;
- 23 408 000 € vers la réhabilitation des logements et les acquisitions-améliorations ;
- 6 557 500 € à destination des gendarmeries et des logements inclusifs ;
- 4 375 000 € pour les travaux sur nos bâtiments administratifs (notamment régie et réhabilitation du siège social).

## L'AUTOFINANCEMENT NET HLM

Notre autofinancement prévisionnel, représentant ce qui reste à la disposition de l'Office après avoir réalisé tous les mouvements comptables de l'exercice, est envisagé en 2026 à 8 802 687 €, soit 9,33 % des loyers quittancés et produits financiers.

Cet autofinancement est indispensable pour accompagner la réalisation et la programmation de nos différents investissements en 2026. Malgré des évolutions budgétaires contenues il reste nettement inférieur aux besoins en fonds propres sur nos opérations d'investissement (de l'ordre de 17,5 M€ en 2026) ce qui viendra diminuer notre potentiel financier à terminaison qui était de 69,6 M€ à fin 2024.

Au regard de l'ensemble des éléments susvisés et des annexes jointes, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir voter :

- La maquette budgétaire 2026 comprenant :
  - Le compte de résultat prévisionnel
  - L'évolution prévisionnelle du potentiel financier et du fonds de roulement,
- Le tableau d'estimation de la variation du Fonds de Roulement

---

### **Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré**

---

- Vote la maquette budgétaire 2026 comprenant :
  - Le compte de résultat prévisionnel
  - L'évolution prévisionnelle du potentiel financier et du fonds de roulement,
- Vote le tableau d'estimation de la variation du Fonds de Roulement

---

### **Vote à l'unanimité**



La Présidente,  
Gaëlle ROUTIER  
Conseillère Départementale du Canton de Plélo